

DOSSIER FINANCIER - ANNEE 2023-2024

MODE DE REGLEMENT

Quel que soit le mode de règlement, merci de nous retourner la facture complétée et signée **avant le 31 août 2023**. **Veillez à remplir une facture par élève scolarisé.**

1. Par prélèvements en 8 fois : le 10 de chaque mois d'Octobre 2023 à Mai 2024.

Si vous n'avez pas changé de coordonnées bancaires → vous n'avez rien à faire

Si vous avez changé de coordonnées bancaires → Remplir le formulaire téléchargeable sur st-michel.fr rubrique "en pratique" et le retourner accompagné de votre nouveau RIB.

NB - En cas de prélèvement rejeté, les frais bancaires seront facturés

Dans l'impossibilité d'utiliser le prélèvement, vous pouvez régler :

2. Par Carte Bancaire via EcoleDirecte avant le 31/01/2024 : rubrique "paiement en ligne" depuis votre compte parents

3. Par chèque avant le 31/01/2024 : libellé à l'ordre de AAESL Saint-Michel au dos duquel vous préciserez le nom des enfants concernés.

FACTURATION - **NB : Toute année scolaire commencée est due intégralement**

Une facture vierge, par enfant, est jointe à ce document. Veuillez la remplir soigneusement à l'aide des renseignements ci-dessous. Sur cette facture, veuillez préciser votre choix tarifaire (scolarité et don).

Puis, nous renvoyer cette facture avant le 31 août 2023

Facture Comptable annuelle

La facture comptable **annuelle** vous sera adressée courant octobre.

Cette facture, au-delà de la scolarité obligatoire et des dons éventuels, comprendra :

- Pour **tous les niveaux**, les cahiers de TP éventuels
- Pour **tous les niveaux (sauf 6°-5°)**, les casiers facultatifs, sous réserve que le document de réservation ait été correctement rempli et renvoyé le plus tôt possible et avant le 31 août 2023 (22€)
- Pour **le primaire**, les frais pédagogiques divers (fournitures, culture religieuse...)
- Pour les élèves du **Parcours linguistique CM1-CM2 et collège** (210€ / an)
- Pour **les 6°-5°**, les fournitures annexes (environ 10€) et les casiers qui sont obligatoires (22€)
- Pour **le collège**, les frais pédagogiques divers (techno, culture religieuse...)
- Pour **la section montagne (3° et 2^{de})**, participation financière aux frais de déplacement et d'encadrement (60€)
- Pour **le lycée**, les activités culturelles (entre 55€ et 105€ en fonction des niveaux et des classes)

Facture Complémentaire

Des factures complémentaires seront établies au cours de l'année scolaire :

- L'étude pour les primaires (factures mensuelles)
- Les romans de français choisis par les enseignants
- Frais divers pédagogiques (concours, sorties...)

Le montant des prélèvements mensuels sera en conséquence recalculé.

Dans l'impossibilité de prélèvement, vous avez la possibilité de nous adresser 1 chèque libellé à l'ordre de AAESL St-Michel au dos duquel vous préciserez le nom de l'enfant concerné.

Si vous rencontrez des difficultés financières, nous vous demandons de prendre contact le plus tôt possible par mail à l'adresse suivante : compta@st-michel.fr. Un rendez-vous vous sera alors fixé pour étudier votre situation.

NOS TARIFS

Scolarité

Demandée à tous les élèves, elle couvre les frais de scolarité, y compris les études surveillées du collège et du lycée.

Nous proposons 4 tarifs :

- Un tarif de « base », déposé en Préfecture, **insuffisant** pour l'équilibre financier de l'établissement.
- Quatre tarifs de soutien :
 - Le premier est indispensable au bon fonctionnement de l'Etablissement
 - Les second et troisième nous permettent de constituer une caisse de solidarité pour aider les familles en difficultés et développer nos propositions pédagogiques.
 - Le quatrième est laissé à votre libre choix selon vos possibilités.

	Tarifs mensuel (10 mois)	Base	Soutien 1	Soutien 2	Soutien 3	Soutien divers
COLLEGE & LYCEE	1 ^{er} enfant	144,00 €	163 €	181 €	196 €	A votre choix
	2 ^{ème} enfant*	129,20 €	146 €	163 €	176 €	A votre choix
	3 ^{ème} enfant et suivants*	108,20 €	122 €	136 €	147 €	A votre choix
ECOLE	1 ^{er} enfant	66,80 €	75 €	94 €	107 €	A votre choix
	2 ^{ème} enfant*	59,90 €	68 €	84 €	96 €	A votre choix
	3 ^{ème} enfant et suivants*	53,60 €	61 €	76 €	86 €	A votre choix

* Les réductions s'appliquent pour les enfants scolarisés à Saint-Michel (plein tarif pour l'enfant scolarisé dans la classe la plus haute – puis réductions pour les enfants des classes qui suivent).

Don à la « construction » - déductible des impôts

Proposé pour chaque élève. Ce don nous permettra d'assurer une partie du remboursement des emprunts contractés pour les travaux effectués depuis quelques années (école primaire, classes de 6^{ème}, restaurant scolaire, CDI, bâtiment technique et scientifique, bâtiment des casiers, passerelle et nouveau gymnase). Il nous permettra également de mener à bien nos projets d'aménagements de locaux ou de constructions. La collecte est faite pour une association habilitée qui vous délivrera un reçu fiscal avant la date de déclaration de vos revenus. Vous pourrez ainsi déduire de vos revenus imposables au titre de « Dons aux œuvres » les sommes versées.

Nous proposons un tarif de base et des tarifs de soutien pour les familles qui le peuvent.

Sans votre soutien, nous ne pourrions faire face aux échéances des emprunts contractés pour nos nouvelles constructions... elles sont nombreuses.

	Base	Soutien 1	Soutien 2	Soutien divers
Tarif mensuel	11,10 €	15 €	27 €	A votre choix
Nombre de mois	10 mois ou à votre choix	10 mois ou à votre choix	10 mois ou à votre choix	A votre choix

COTISATIONS ET AUTRES FRAIS FIGURANT SUR LA FACTURE

Casiers

 **Aucune réservation par mail.**

Le casier est facturé 22 €. Ne pas envoyer de chèque. Le montant sera automatiquement inclus dans la facturation annuelle.

Pour les élèves de 6^{ème} - 5^{ème}, **les casiers sont obligatoires.**

Pour les élèves **de la 4^{ème} à la Terminale, ils ne sont pas obligatoires**, mais fortement conseillés.

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. Merci de nous adresser le formulaire **le plus tôt possible.**

Cotisations annuelles reversées intégralement par l'établissement

COTISATION APEL NATIONALE ET DEPARTEMENTALE (Association des Parents d'élèves)

13,90 € par famille dans l'Etablissement Privé Catholique du Département où se trouve l'aîné. Elle comprend un abonnement au magazine national « FAMILLE & EDUCATION ». Cette cotisation est indivisible.

COTISATION APEL SAINT-MICHEL (Association des Parents d'élèves Saint-Michel)

4 € par famille.

ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-MICHEL

7 € par élève (collège ou lycée) qui désire faire partie de l'Association Sportive St-Michel pour des compétitions sportives UGSEL. **Cotisation obligatoire pour les élèves pratiquant l'AS.**

COTISATIONS DIOCESAINES et UGSEL

Elles sont incluses dans les frais de scolarité.

Livres scolaires

Tous les livres scolaires sont fournis sous forme de prêt et restent la propriété de l'établissement. Les fichiers et cahiers d'exercice ainsi que les romans étudiés sont également fournis. Ils font l'objet d'une commande groupée et d'une refacturation à prix coûtant sur le compte famille.

NB : En cas de détérioration ou de perte, **la famille s'engage à régler la facture** qui sera émise au moment de la restitution des livres. A titre indicatif : 30€ par ouvrage non rendus ou non repris, 15€ par ouvrage dégradé et 10€ par CD manquant.

ECOLE PRIMAIRE

Les livres scolaires distribués par Saint-Michel sont intégrés au tarif de scolarité.

COLLEGE

Les livres distribués par Saint-Michel sont financés pour une partie par l'Etat.

LYCEE

Le conseil régional finançant la gratuité des livres scolaires, tous les élèves doivent être en possession de leur carte **Pass région** pour recevoir leurs manuels à la rentrée.

- **Faire la demande rapidement** sur le portail de la Région Rhône-Alpes www.jeunes.auvergnerhonealpes.fr ou via l'application Pass region à télécharger sur un smartphone

NB : Tous les nouveaux lycéens doivent faire la demande du Pass'Region.

ATTENTION : Conservez votre Pass'Region, il est valable pendant **toutes** les années « lycée ».

RESTAURANT SCOLAIRE

Prix du repas : 6,10 €

Pour toutes informations : s'adresser au bureau de l'accueil restaurant-scolaire@st-michel.fr ou Tél. 04 50 45 05 20

Afin que les cartes de cantine soient créditées pour le 1^{er} jour de classe, merci de nous faire parvenir votre règlement **avant la rentrée scolaire**.

Modalités de paiement - 3 possibilités

- **Carte bancaire** : Possible depuis le site internet de St-Michel : www.st-michel.fr, rubrique restaurant scolaire (en page d'accueil du site, en haut à droite). Pour les nouveaux élèves, les codes d'accès vous seront communiqués fin août par mail (expéditeur "accueil saint michel"; pensez à vérifier dans vos spams).
- **Chèque** : Déposez à l'accueil un chèque à l'ordre de AAESL SAINT-MICHEL et indiquez au dos : nom, prénom et classe de votre enfant. Pour les familles de plusieurs enfants, veuillez indiquer au dos du chèque la somme à répartir pour chaque enfant.
- **Espèces** : **Ce mode de règlement est à éviter. Aucun rendu de monnaie ne sera effectué.**

La restauration est un service proposé aux familles. Les élèves veilleront à avoir une bonne tenue notamment en évitant le gaspillage des aliments et en laissant les lieux propres. En cas de fraude ou de mauvais comportement, l'élève responsable pourra se voir refuser l'accès au restaurant scolaire temporairement ou définitivement.

COLLEGE – LYCEE

Le restaurant scolaire est accessible avec une carte d'identification personnelle.

Les cartes seront distribuées aux nouveaux élèves le jour de la rentrée. Les anciennes cartes restent valables.

La réservation du repas se fait sur l'une des bornes installées dans chaque division, à partir de la veille à 14h10 jusqu'au jour même 10h10. Le repas est débité au moment de la réservation. Lors du passage au self, le distributeur de plateaux indique le crédit restant. Si le solde de la carte est inférieur au montant d'un repas, l'élève ne pourra pas réserver et déjeunera en fin de service.

ECOLE PRIMAIRE et MATERNELLE

Chaque enfant possède une carte d'identification pour le débit des repas. Les cartes restent dans les classes. Les parents signalent **auprès de l'enseignant**, en début d'année scolaire, les jours de présence à la cantine.

Toute modification (présence ou absence occasionnelle) devra être signalée le matin même à l'enseignant (via les billets présents dans le carnet de correspondance).

Si un enfant est régulièrement inscrit et que la famille oublie de signaler qu'il ne prendra pas son repas, celui-ci sera malgré tout débité du compte de l'enfant.

- Les élèves de **l'école primaire** présentent leur carte à l'entrée du restaurant scolaire pour la délivrance d'un plateau.

- Les élèves de **l'école maternelle** mangent dans un espace réservé (repas servis à table). Les cartes de ces enfants sont gérées par des adultes.

Règles générales applicables à tous les élèves :

Tous les règlements déposés à l'accueil avant 8h30 du lundi au vendredi seront crédités sur le compte de l'élève, le jour même. Dans ce cas, l'élève pourra réserver son repas pendant la récréation de 10h.

Les cartes en service sont valables toute la durée de la scolarité de l'enfant.

Perte ou détérioration de carte ou du boîtier : Une somme forfaitaire de 15€ (carte + boîtier) devra être versée par la famille pour la délivrance d'une nouvelle carte et une somme de 1,50€ pour un nouveau boîtier.

CAFETERIA "L'ENTRE-POT" "

Une cafétéria est proposée aux lycéens et étudiants.

La cafétéria fonctionne avec un "porte-monnaie" différent de celui du restaurant scolaire. Ce "porte-monnaie" est géré depuis un compte personnel "SODEXO" (accessible en ligne ou via l'application "mysodexo").